



## EN DIRECT DE L'HÔTEL DE VILLE

AOÛT 2008

### ALLOCATION DU MAIRE :: ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU LUNDI, 7 JUILLET 2008

Bonsoir à tous,  
Et bienvenue à cette 7<sup>e</sup> assemblée régulière du 7 juillet 2008, dans ce nouveau décor.



### ANTENNE BELL ::

Pour faire taire certaines rumeurs et surtout pour clarifier la situation concernant l'installation de la tour que Bell avait demandée à la Municipalité, je vous apporte quelques éclaircissements. La procédure, au moment de la demande, était que la compagnie qui désirait implanter une tour pour des antennes, demandait à la Municipalité, selon le site choisi, la faisabilité d'un tel projet. Cela pouvait entraîner parfois un changement de zonage. Dès le départ du projet et après étude, la Municipalité s'assurait d'une consultation publique, à savoir si les gens la désiraient ou non, ce qui se résume un peu à : « Voulez-vous un service de téléphonie par satellite (cellulaire) performant, c'est-à-dire que les ondes entrent partout sur le territoire, avant que la Municipalité aille de l'avant dans ce projet ? » Maintenant, Bell a tout simplement décidé d'annuler cette consultation publique et d'utiliser une nouvelle procédure. Plusieurs personnes m'ont téléphoné au bureau ou m'ont interpellé sur la route pour connaître cette nouvelle procédure. Je vais donc tenter de vous résumer cette nouvelle formule. D'abord, vous êtes sans doute au courant de la compétence fédérale exclusive en matière de télécommunications au Canada. Le gouvernement fédéral a donc confié à Industrie Canada (organisme fédéral) le rôle de veiller à ce que les promoteurs (ex. : Bell, Rogers, etc.) consultent les citoyens touchés en fournissant un cadre plus structuré, il conseille mieux les promoteurs, joue un rôle plus actif dans les consultations locales et met en œuvre des politiques favorisant le partage des pylônes d'antennes. C'est donc Industrie Canada qui va maintenant gérer toute nouvelle demande et en suivre l'évolution. Une des questions importantes que j'ai posée aux promoteurs Bell et Rogers est l'incidence sur notre santé, des ondes rejetées dans l'atmosphère. Ni Bell, ni Rogers, au moment de la rencontre, n'étaient en mesure de répondre. C'est donc un dossier à suivre ! J'invite la population à lire attentivement les journaux locaux.

### REDEVANCE DU MDDEP ::

Nous avons reçu une redevance au montant de 23 710,99 \$ du ministère de l'Environnement, cela grâce à votre participation active au recyclage. Ce montant servira à atténuer le coût du service de ramassage des ordures et des matières résiduelles. Nous sommes toujours en attente de nos bacs que nous voulons placer aux bâtiments municipaux, l'hôtel de ville, les parcs, la bibliothèque, pour promouvoir davantage le recyclage.

### EN DIRECT DE L'HÔTEL DE VILLE ::

Je vous mentionnais, le mois dernier, la fin d'une entente avec la firme Cactus qui produisait nos pages mensuelles de En Direct de l'Hôtel de Ville. Vous avez sûrement reçu le journal Le Sentier et vu la nouvelle conception graphique. Le mandat a été confié à Studiogrif et Mme Sophie Gagnon nous a produit une excellente présentation.

### ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE SERVICE D'URBANISME ::

Une résolution sera adoptée ce soir pour autoriser l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service d'Urbanisme. Il y a quelques temps déjà, nous avons transféré un véhicule, soit le Subaru, au service des Travaux publics. Considérant les besoins sans cesse à la hausse pour les inspections du territoire et du suivi des permis, ce service avait besoin d'un nouveau véhicule qui a été choisi pour sa capacité physique d'endurance pour le travail à faire et pour sa consommation modérée d'essence.



### LAVAGE DE BATEAU ::

Je me permettrai de débiter avec un oubli du mois dernier où je devais vous parler de l'importance de laver votre bateau avant sa descente à l'eau. Cette suggestion, incluse dans notre code d'éthique 2008, précède un nouveau règlement à venir pour 2009, soit celui de l'obligation de lavage pour toutes les embarcations. L'entreprise **Jumbo-lave-auto-bateau**, située au croisement du chemin des Hauteurs et du boulevard Labelle, c'est-à-dire la route 117, est celle que nous suggérons puisqu'elle a la connaissance et la capacité de laver votre embarcation. Évidemment, il y en a d'autres, particulièrement celles qui hébergent votre bateau pour l'hiver, à condition qu'elles vous donnent une preuve (facture) du lavage.

### CODE D'ÉTHIQUE ::

Je vous ai parlé, il y a quelque temps, d'un code d'éthique concernant l'utilisation d'embarcations sur un lac. Nous avons reçu les commentaires de l'Association des propriétaires du lac de l'Achigan. Nous achevons actuellement l'édition finale 2008 qui sera remise à tous ceux qui utilisent la descente de bateaux ainsi qu'à ceux qui en feront la demande. L'édition révisée (s'il y a lieu) sera expédiée à tous les citoyens de Saint-Hippolyte, dans le même envoi que le compte de taxes 2009. Bonne saison et soyez prudents !

### INTERDICTION DES EMBARCATIONS À PROPULSION MÉCANIQUE SUR UNE PARTIE DU LAC BLEU ::

À propos de bateau et de la demande des résidents du lac Bleu en 2005, le gouvernement fédéral vient tout juste de publier en première lecture une interdiction des embarcations à propulsion mécanique sur une partie du lac Bleu. Voilà un autre dossier qui suit son cours. Il faut s'armer de patience.



**PAVILLON DU PARC CONNELLY ::**

Vous avez sans doute suivi le dossier du pavillon du Parc Connelly. Suite à la réception des soumissions pour la construction de ce bâtiment, nous avons été surpris par le coût énorme qui dépasse largement nos pronostics. Vous vous rappellerez qu'il avait été entendu que cette bâtisse serait payée à même le fonds de parc. L'évaluation présentée par les architectes était alors de 240 000 \$. En réalité, le résultat des soumissions est d'environ 330 000 \$ et si on y ajoute les aménagements de terrains, de stationnement et tous les travaux connexes et les contingences, si on y ajoute également l'aménagement du parc, la nouvelle estimation totale du coût du projet atteint 562 000 \$. Nous allons, ce soir, adopter une résolution pour demander une aide financière au FIMR (Fonds Infrastructure municipal rural) de l'ordre de 187 270 \$, ce qui va nous permettre de réaliser ce projet. Par conséquent, en raison de l'attente de cette réponse, la réalisation de ce projet est retardée. De toute évidence, il faut nous préparer à deux choix :

- Premièrement, retarder l'échéancier au printemps 2009
- Deuxièmement, advenant une réponse négative de la part du FIMR, revoir ce projet à la baisse et construire selon nos moyens.

Un dossier à suivre !

**DÉPÔT :: PLAN DE LOTISSEMENT**

Nous avons tenu, la semaine dernière, une assemblée spéciale pour l'adoption de deux nouveaux projets de développement. Un citoyen, lors de cette assemblée, nous demandait pourquoi convoquer une assemblée spéciale. Tout simplement par respect pour ces deux citoyens. D'abord, le règlement actuel le permet ; ensuite le schéma d'aménagement sera adopté sous peu et le nouveau RCI (Règlement de contrôle intérimaire) va geler tout développement dans les zones rurales. Ces deux projets ont été déposés aux dates réglementaires. Par contre, par souci de protection de l'environnement, nous avons demandé aux promoteurs de refaire dans un cas ses devoirs et d'augmenter ses superficies minimales à 5000 mètres carrés au lieu de 3000 mètres carrés. De plus, ces dossiers ont été approuvés par le CCU, les promoteurs ont accepté de se soumettre à la nouvelle réglementation de rue et de PIIA, comprenant des fossés, nouvelles normes et des bassins de rétention pour que les sédiments ne se retrouvent pas dans les lacs et les cours d'eau. Cela s'inscrit dans un développement intelligent. Monsieur Roger Bujeau vous donnera plus de détails dans son rapport d'Urbanisme.

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT :: LAC FOURNELLE**

Le mois dernier, un avis de motion a été déposé pour interdire le stationnement face à la plage du lac Fournelle. Dimanche, le 29 juin, j'ai rencontré, en compagnie de Monsieur le conseiller Bujeau, sur les lieux, le président de l'Association accompagné d'un citoyen qui réitérait sa demande à l'effet d'interdire complètement le stationnement des deux côtés de la 256e Avenue et de la 257e Avenue. Je lui répondais alors que l'avis de motion étant l'interdiction devant la plage, nous allions, procéder de cette façon. Par ailleurs, je lui ai demandé de compléter son dossier et de nous démontrer le véritable problème pour le secteur. Par la suite, nous pourrions éventuellement procéder et adopter un nouveau règlement.

**NOËL D'ÉTÉ ::**

Le mois dernier, je vous parlais de cette grande fête du Noël d'été organisée par le Service des Incendies, qui aura lieu le 26 juillet prochain. Après discussions avec le directeur, le prix d'entrée a été fixé à 25 \$ pour deux personnes adultes. Nous vous attendons en grand nombre.

**BONNE NOUVELLE :: LES DÉFIBRILATEURS VONT ARRIVER**

Habituellement, je débute par une bonne nouvelle. Exceptionnellement, je termine par cette bonne nouvelle. Depuis le début de mon mandat de maire, et de ma présidence à la Régie de police en 2005, j'ai demandé de faire l'acquisition de défibrillateurs qui pourraient sauver des vies, peut-être la vôtre, et de former les policiers en conséquence. Voilà qu'à la Régie, à la réunion du 8 juin dernier, nous avons adopté une résolution autorisant l'achat de 4 défibrillateurs et des accessoires pour un budget de 15 000 \$ et les crédits budgétaires sont disponibles pour acquiescer cette dépense. ENFIN ! C'EST LONG, IL FAUT ÊTRE PERSÉVÉRANT.

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'assemblée régulière. Merci d'être avec nous. Bon été et bonnes vacances !

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

**RETOUR SUR LA FÊTE NATIONALE 2008**

« Une belle réussite ! » Voilà ce que vous diront les quelques 2000 festivaliers présents au Parc Roger-Cabana lors de la Fête nationale. Il faut dire que les conditions étaient optimales : une température clémente, une programmation d'activités bien étoffée, des artistes talentueux, des feux d'artifices éblouissants et un public hors pair. Merci à vous tous !

**DES BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS**

Le Service des loisirs et de la culture aimerait également souligner l'implication d'une quarantaine de bénévoles qui, sans compter, ont accordé temps et énergie pour donner vie à cet événement.

Mille mercis !



## AVIS IMPORTANT !

EN RAISON DU TOURNOI DE SOCCER, LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE SAMEDI 16 AOÛT. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !

## VENTE DE LIVRES USAGÉS : UNE RÉUSSITE GRANDIOSE !

Le 4 juillet dernier se tenait la vente de livres usagés. Beaucoup de livres offerts, une multitude de livres vendus ! Nous avons pu amasser la somme de 296,85 \$. Merci aux donateurs, aux très nombreux acheteurs si généreux ainsi qu'à l'équipe de bénévoles : Claire Lachance, Odette Laframboise, Robert Savoie, Stéphanie Maillé, Mimi Rajotte, Hélène Bourret et Carole Blondin qui ont travaillé très fort à la réussite de cet événement.

## CLUB DE LECTURE

Déjà, Audrey Ménard, Mathilde St-Jean et Florent Joubert ont remporté, tour à tour, le cadeau du tirage hebdomadaire, soit une balle de haki et un stylo de cow-boy. Bravo ! Toutefois, c'est le 30 août qu'aura lieu le grand tirage : des livres et quatre chèques. Aventuriers(ères) du livre, déposez tous vos coupons dans la grande boîte avant midi le 30 août. Bonne chance à tous !



Vente de livres : « Beaucoup de livres, beaucoup d'acheteurs en cette belle journée d'été ! »



Club de lecture : « Florent Joubert est l'un des gagnants hebdomadaires du Club de lecture. Il a remporté une balle de haki et un vrai stylo de cow-boy ! »



« Émile Joubert est un fier membre du Club des aventuriers du livre. Avec son chapeau, il part à la découverte de livres plus merveilleux les uns que les autres ! »

## LE SOCCER À SON MEILLEUR !

Le Défi provincial de soccer Monsieur Muffler 2008 aura lieu du 14 au 17 août. Tout a été mis en œuvre pour vous offrir l'un des plus beaux tournois. Pour une deuxième année consécutive, les bénévoles du Club de soccer Les Tornades de Saint-Hippolyte et le Service des loisirs et de la culture de la municipalité collaborent concrètement à la réalisation de ce tournoi. Les parcs de la ville de Saint-Jérôme seront grandement sollicités pour l'occasion, puisque 140 équipes, provenant d'un peu partout à travers la province, participeront à cet événement sportif organisé par le Club de soccer Le Mistral de Saint-Jérôme. Toutefois, la ville de Saint-Hippolyte n'est pas en reste, puisque certaines parties se dérouleront au Parc Aimé-Maillé. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

## POUR UNE BONNE CAUSE

Voici un petit rappel concernant la Collecte de sang qui se tiendra à l'École des Hauteurs le 12 août prochain. La présidente d'honneur, Madame Deborah Bernier, sera des nôtres pour inciter les gens à poser un geste significatif : faire un don de sang. Tout comme elle, appuyez cette cause en donnant généreusement ! Nous vous attendons le 12 août de 14h à 20h à l'École des Hauteurs (30, rue Bourget) !



## INSCRIPTIONS AU HOCKEY MINEUR SAISON 2008-2009 POUR LES JEUNES DE 17 ANS ET MOINS DE SAINT-HIPPOLYTE

### HOCKEY

DATES ET HEURES :  
Vendredi 15 août de 17h à 21h  
Samedi 16 août de 9 h à 13 h

LIEU D'INSCRIPTION :  
Centre communautaire Notre-Dame  
(655, rue Filion, à côté de la polyvalente  
St-Jérôme)

### COÛTS

		TOTAL
1 <sup>ER</sup> ENFANT	455 \$ + 50 \$*	505 \$
2 <sup>E</sup> ENFANT	380 \$ + 50 \$*	430 \$
3 <sup>E</sup> ENFANT	305 \$ + 50 \$*	355 \$

\* Cotisation de 50,00 \$ par enfant à la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme.

POSSIBILITÉ DE 3 VERSEMENTS  
10 août, 12 septembre et 10 octobre 2008.  
Chèque à l'ordre de la Municipalité de  
Saint-Hippolyte.

## PATINAGE ARTISTIQUE

DATES ET HEURES  
Mardi 12 août et mercredi 13 août  
de 8h30 à 12h et 13h à 16h

LIEU D'INSCRIPTION  
Service des loisirs de Saint-Hippolyte  
2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte

## POUR INFORMATION

Le Service des loisirs et de la culture  
450 563-2505 poste 231

## NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE  
FINANCE ET ADMINISTRATION



GUY DELORME  
INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ET TRANSPORT ADAPTÉ



BRUNO LAROCQUE  
LOISIRS ET PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER  
CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN  
TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU  
URBANISME

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN PRÉSENCE D'UNE FLEUR D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT::

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN PRÉSENCE D'UNE FLEUR D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT

À compter de cette année, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides a considérablement modifié son approche face à la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert sur un plan d'eau. Contrairement aux années passées, seuls les plans d'eau faisant l'objet d'une restriction d'usage recommandée par le réseau de santé publique seront signalés sur le site Internet de Services Québec au [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca). Plusieurs outils d'information complémentaires y sont également disponibles, dont les quelques recommandations qui suivent.

#### POUR L'EAU DE CONSOMMATION

La Direction de santé publique invite les usagers des plans d'eau à suivre les recommandations suivantes :

#### Rappel sur le traitement des eaux de surface

La présence d'algues bleu-vert dans certains plans d'eau du Québec est une excellente occasion de rappeler à la population, et tout particulièrement aux riverains, que les eaux de surface doivent avoir subi au moins un traitement de désinfection et, autant que possible, une filtration avant d'être consommée, et cela, indépendamment de la présence ou non de fleur d'eau à proximité d'une prise d'eau.

#### Système de traitement domestique

Aucun système de traitement domestique n'est actuellement officiellement reconnu comme efficace pour réduire suffisamment les concentrations élevées de toxines qui pourraient être associées à la présence de fleurs d'eau visibles et, surtout, en présence d'écume. Il n'en demeure pas moins que certains de ces appareils peuvent être utiles (exemple : un système domestique à osmose inverse).

#### Ébullition de l'eau : non efficace !

Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer le risque associé aux algues bleu-vert et pourrait même l'aggraver.

#### Fleur d'eau à proximité d'une prise d'eau

Si une fleur d'eau d'algues bleu-vert se trouve à proximité d'une prise d'eau individuelle :

- Il est recommandé d'éviter d'utiliser l'eau pour la boire, en préparer des breuvages ou des glaçons et pour préparer ou cuire des aliments;
- L'eau peut être utilisée pour l'hy-

giène personnelle, faire la lessive et les autres usages domestiques courants, sauf si elle présente une couleur ou une odeur inhabituelle. Si l'eau provient d'un puits ou d'un réseau d'aqueduc, l'utilisateur peut l'utiliser normalement, à moins d'avis contraire. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des restrictions, la population concernée sera avisée, et l'information sera disponible sur le Portail national d'information gouvernementale.

#### POUR LES EAUX RÉCRÉATIVES

La Direction de santé publique invite les usagers des plans d'eau à suivre les recommandations suivantes :

#### Éviter le contact direct et prolongé avec la fleur d'eau

Éviter la pratique de la baignade, du ski nautique, de la planche à voile, de la plongée, du kayak et de toutes autres activités nautiques ou aquatiques pouvant occasionner un contact direct et prolongé avec la fleur d'eau visible ou à proximité de celle-ci, surtout en présence d'écume. Les jeunes enfants méritent une surveillance particulière parce qu'ils sont plus susceptibles de jouer dans les fleurs d'eau ou l'écume. Les autres secteurs non atteints du plan d'eau peuvent être utilisés pour la pratique de ces activités.

N.B. Un simple contact ponctuel avec l'eau ou des éclaboussures est insuffisant pour présenter un risque d'atteinte à la santé. Un tel contact pourrait tout au plus, et dans de rares cas, occasionner un problème cutané.

#### Reprise des activités 24 heures après la disparition de la fleur d'eau

Les activités aquatiques peuvent être reprises dans les secteurs où la fleur d'eau est apparue récemment 24 heures après sa disparition. Par contre, dans des situations exceptionnelles, si l'étendue de la fleur d'eau est importante et que celle-ci est demeurée sur place pendant une période de plusieurs jours ou semaines, il serait préférable d'éviter les secteurs pour une période prolongée.

#### AUTRES RECOMMANDATIONS

Par précaution, il est recommandé d'éviter de consommer les viscères des poissons pêchés dans les plans d'eau sur lesquels on observe une présence de fleurs d'eau. En présence de fleurs d'eau ou d'écume, ou à proximité d'une fleur d'eau, ne pas laisser les animaux boire l'eau et éviter de s'y baigner.

#### Pour en savoir davantage :

Services Québec

Région de Montréal : 514.644.4545

Sans frais : 1.877.644.4545

Par Internet : [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

## JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le 12 juillet dernier, avait lieu la Journée de l'environnement organisée par la Municipalité de Saint-Hippolyte. À l'occasion de cette activité, les Hippolytoises et Hippolytois ont pu faire analyser leur eau à prix réduit et visiter différents kiosques d'information traitant de sujets environnementaux, tels que l'eau potable, les installations sanitaires, la renaturalisation des rives, les produits ménagers sans phosphate, les matières résiduelles, etc. Félicitations à Madame Louise Cholette, qui a gagné un assortiment complet de produits ménagers sans phosphate lors d'un tirage organisé par le Service de l'environnement.

### SAINT-HIPPOLYTE PARTAGE 60 800 \$ ENTRE SES ASSOCIATIONS



M. Michel Légaré, président du Comité culturel, reçoit le premier chèque d'une subvention totale de 7 425 \$.



M. André Légaré, responsable du Club de plein air et ses accompagnateurs reçoivent leur chèque d'une subvention totale de 785 \$.



Mme Fabienne Fréreau, membre directeur du Club Optimiste, reçoit le premier chèque d'une subvention totale de 4 208 \$.



M. Pierre Poitras, président du Club des bons voisins et Mme Monique Forget, la vice-prés., reçoivent le premier chèque d'une subvention totale de 10 000 \$ maximum permis.



Le maire Gilles Rousseau, accompagné des conseillers Roland Sylvain et Hélène Watier, reçoit le premier chèque d'une subvention totale de 32,032 \$, qui sera investie dans les infrastructures de jeux dans les parcs.

Le Journal Le Sentier qui s'est vu attribué une subvention de 3000 \$, était absent de cette rencontre et avait déjà reçu son premier chèque. L'Association des propriétaires du Chemin des butes était également absente et recevra éventuellement son chèque de 1350 \$. La subvention du Club des 4 roues sera versée lorsque le dossier sera complété.